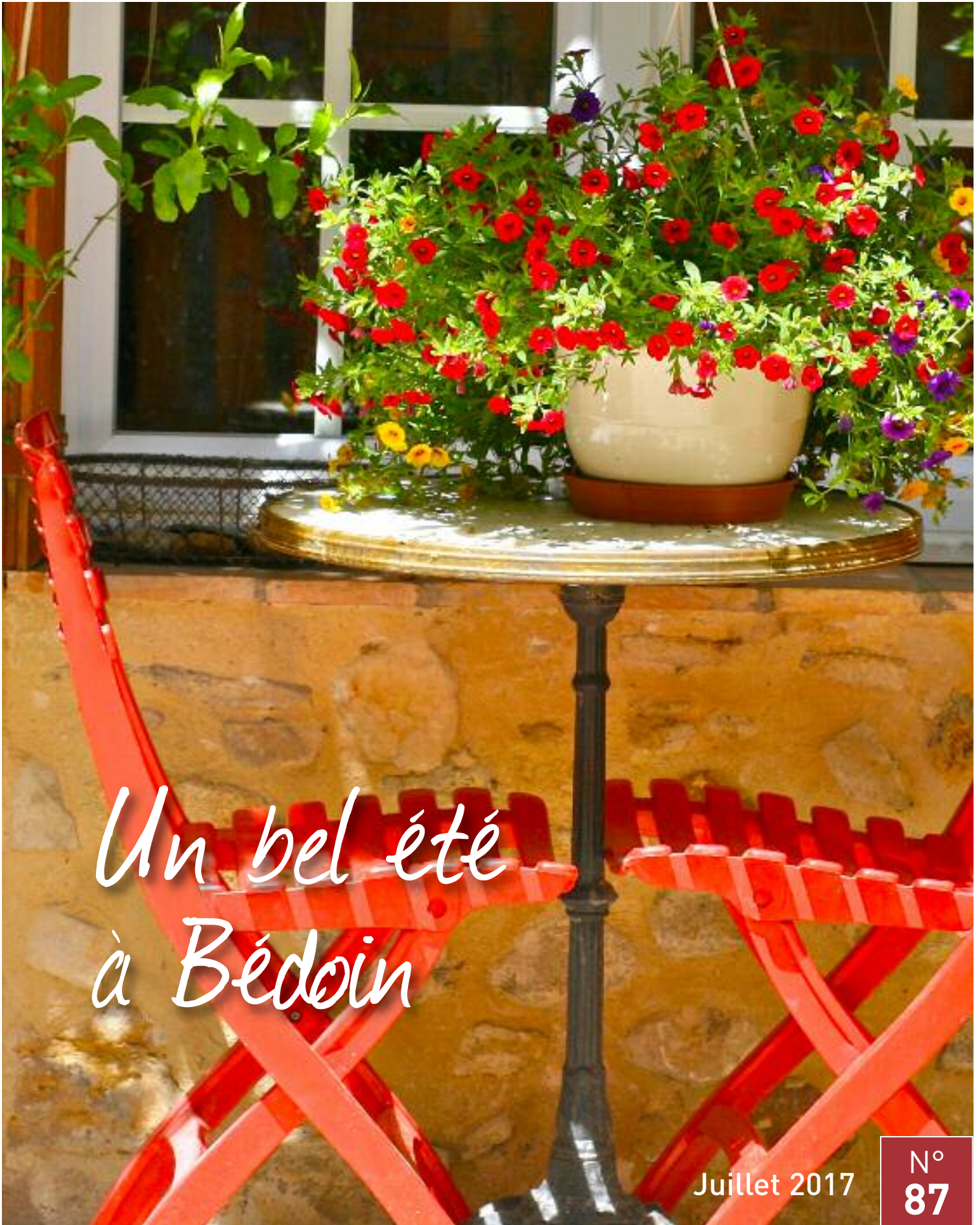


BÉDOIN

MONT VENTOUX

LOU PASSADOU

Journal municipal d'information de Bédoin • Trimestriel • www.bedoin.fr



*Un bel été
à Bédoin*

Juillet 2017

N°
87

Les commémorations du « 8 mai 1945 » et de « L'appel du 18 juin 1940 »

La population, des enfants et des représentants d'associations du village sont venus nombreux se souvenir et se recueillir avec les anciens combattants et CATM, les corps constitués et les élus de la municipalité aux journées nationales commémoratives du 72^e anniversaire de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie et de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, le 8 mai 1945, et de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin 1940.



© Élie Fort



© Jean-Luc Blatière

Deux enfants ont lu des messages à la cérémonie du 8 mai 1945

Ces deux cérémonies assurées par Madame Béatrice ROUX, adjointe au maire, se sont déroulées au monument aux Morts de la place Charles de Gaulle. Elles ont été suivies par une minute de silence puis par la sonnerie aux Morts avant la diffusion de la « Marseillaise » et de l'hymne européen.

La Journée de la Forêt 2017 : un succès grandissant



Une belle météo printanière a permis à la 5^e journée de la forêt du mont Ventoux, organisée par la commune de Bédoin, de se dérouler dans des conditions optimales pour tous, le dimanche 14 mai dernier. Il faut dire que cette manifestation « grandeur nature » avait été pensée et préparée, par une équipe plurielle motivée et dynamique, plusieurs mois en amont pour offrir au public une journée de fête extraordinaire dans la forêt communale de Bédoin... la plus vaste de France !

L'objectif d'accueillir 2 à 3 000 visiteurs venus à pied depuis la route du Ventoux jusqu'à Perrache a été atteint. Dans cette perspective, des parkings relais avaient été mis en place et des transports en navette organisés jusqu'à l'entrée de la piste forestière.

La tradition a été respectée avec l'inauguration de la journée par les élus, le concours de loube et les démonstrations toujours spectaculaires des professionnels de la forêt. Un aspect de l'histoire de Perrache a été révélé par une exposition et une conférence sur le « Grand Hôtel du Mont Ventoux », suivies avec intérêt tout au long de la journée. Des prestations surprenantes, inédites dans le massif du Ventoux, étaient aussi au programme : un concept novateur d'animation musicale à l'énergie solaire et une fascinante créature tout de rouge vêtue, très haut perchée, déambulant à vive allure entre les spectateurs impressionnés et amusés.



Découverte du milieu forestier, sensibilisation à l'environnement et à sa protection, développement durable étaient les lignes conductrices de cet événement auquel ont participé plus de 60 exposants venus à la rencontre des visiteurs sur le site naturel de Perrache, spécialement préparé par l'Office National des Forêts - Unité Ventoux et les services techniques de Bédoin. Tous, petits et grands, ont pu trouver dans une ambiance festive, musicale et conviviale, des centres d'intérêt parmi les nombreuses animations et activités proposées... toutes ayant un rapport avec la forêt, lieu d'histoire, de vie, de ressources économiques et de loisirs.



Les enfants ont été très nombreux à participer à tout ce qui leur était proposé : jeux, ateliers « ré-créatifs », contes et lectures, théâtre, épreuves sportives, etc. Des familles, des groupes d'amis qui se sont égayés dans la forêt pour pique-niquer dans l'herbe... D'autres qui ont fait un petit brin de sieste à l'ombre d'un pin... Ce sont quelques images évocatrices d'une journée de fête populaire et de détente dans la nature.

La commune de Bédoin remercie ses partenaires : le SMAEMV - Réserve de biosphère du mont Ventoux, la CoVe et ses services « Culture & patrimoine » et Trans'CoVe, l'ONT-UT VENTOUX, la mairie de Flassan, ainsi que toutes les entreprises, les écoles et pompiers de Bédoin, associations et bénévoles, qui ont contribué à la réussite de cette journée de fête dans sa forêt.

E ditorial



L'été est là avec une chaleur écrasante qui laisse présager un été caniculaire. Espérons que nos cultures et végétaux d'ornements n'en souffriront pas trop. Notre département a été classé en vigilance par le préfet et il est demandé aux usagers de limiter au maximum leur consommation d'eau. Quant à la forêt, son accès pourrait être réglementé pour des raisons de sécurité. Respectons ces consignes.

Les fortes chaleurs enregistrées n'ont pas freiné les cyclistes déjà venus en nombre sur les pentes du Ventoux à titre individuel ou dans le cadre d'événements sportifs tels que la SPORTA qui a rassemblé 2 400 grimpeurs ou l'hommage rendu à Tom SIMPSON, décédé il y a maintenant 50 ans, qui a réuni 200 personnes autour de sa stèle. Le nombre de grimpeurs du mont Ventoux, référence internationale, enregistré par les services du département a été de 126 820 en 2016, dont 60 246 depuis Bédoin, 39 745 par Sault et 26 829 par Malaucène. Ces chiffres étonnants doivent nous inciter à la prudence lors de nos déplacements et à une tolérance réciproque des uns et des autres. Ils montrent aussi l'impact économique de cette activité moteur de l'économie locale. Les nombreux commerces et restaurants sont là pour en témoigner ainsi que l'installation de nouveaux commerçants.

L'élection présidentielle a désigné un nouveau président pourvu d'une large majorité à l'Assemblée nationale suite aux législatives qui, dans notre 5^e circonscription, ont reconduit le député sortant. Je remercie les électeurs venus aux urnes avec un taux de participation de 60,42 % au 1^{er} tour et 48,63 % au 2nd tour qui nous placent parmi les villages les plus civiques. Mais ces chiffres sont encore trop bas et chacun doit prendre ses responsabilités. Je remercie aussi celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance lors du 1^{er} tour me plaçant largement en tête dans notre village de Bédoin et montrant l'intérêt à plébisciter un élu de terrain pour une représentation nationale.

Les dernières festivités en date telles que la Recampado, la fête de la musique, le feu de la Saint-Jean, le 1^{er} banquet villageois et le concert choral « Cantabile » ont été appréciées par un grand nombre d'entre vous. Elles seront suivies de bien d'autres, les fêtes des hameaux et du village, celle des vins de l'AOC VENTOUX, des animations pour tous, petits et grands, tout au long de l'été. De plus un programme culturel dense et éclectique vous est proposé pendant toute la période estivale grâce à un engagement fort des organisateurs de l'équipe municipale. De même, les marchés du lundi et des producteurs et les foires artisanales ont toujours autant de succès. Que tous les services municipaux et les associations soient remerciés de leur engagement.

Cet été, les enfants inscrits à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) seront accueillis au Moustier où, dans le cadre de cette magnifique propriété communale, ils pourront passer de belles journées. Ce déplacement permettra la réalisation des nécessaires travaux d'adaptation à la sécurité du centre de loisirs.

D'ores et déjà, nous préparons activement la rentrée scolaire et un nouveau fonctionnement des rythmes scolaires est envisagé. De la même manière, ce sont les projets d'aménagement qui occupent les élus et services. Les travaux de génie civil de la « résidence Saint-Marcellin » ont débuté et les élévations commenceront en automne. En fin d'année, les travaux de la salle des sports, du boulodrome, de la maison de santé pluri-professionnelle et de l'EHPAD, pourront commencer. D'autres travaux divers seront réalisés en intersaison, notamment ceux d'accessibilité des établissements recevant du public. Telle est la vie du village, multiple, variée et ô combien prenante et intéressante ! Soyez assurés de notre engagement quotidien et enthousiaste pour notre commune.

Luc REYNARD, maire de Bédoin et le conseil municipal

Quatre défibrillateurs cardiaques installés à Bédoin

Pour votre information, 4 défibrillateurs sont dorénavant installés sur les murs extérieurs des bâtiments publics suivants : **camping municipal, hôtel de Ville, office de tourisme, terrasse du Chalet Reynard.**

Ces défibrillateurs sont accessibles à tous car très simples d'emploi.

Toutefois, une formation pour le grand public est fortement conseillée car leur emploi est souvent associé à des gestes de secourisme. Sous l'égide de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Vaucluse, les moniteurs de secourisme de la caserne de Bédoin vous proposent de suivre la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 ».

Renseignements : sergente Pauline CLOP et adjudant-chef Jean-Jacques PAOLI.



Journal municipal d'information de BÉDOIN N° 87 - Juillet 2017 trimestriel



Lou Passadou - Journal municipal d'information
Mairie : 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : Luc REYNARD
Rédacteur en chef : Denis FORT

Assistante de rédaction : Sylviane BENEZECH
Suivi de Fabrication : Nathalie EYMERÉ

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission « Passadou »

Photos : Mairie de Bédoin - Elie FORT - Jean-Luc BLATIÈRE

Tirage 2000 exemplaires - Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| Comptes-rendus du Conseil Municipal | 4-7 |
| Maurice Penaud | 8 |
| Les chenilles processionnaires | 9 |
| Le budget 2017 | 10 |
| La taxe de séjour intercommunale | 11 |
| Agenda | 12-13 |
| Les travaux à Bédoin | 14 |
| La vie à Bédoin | 15-18 |
| La vie associative | 19 |
| État-civil, Garde Médecins, Concours photos, Mots croisés | 20 |

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Janine TREVILY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Emmanuèle VALERIAN, Morgane CHAPOT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN.

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN à Béatrice ROUX, Nathalie REYNARD à Colette LECLERCQ, Jean-Louis RIBAS à Michel DELL'INNOCENTI, Blandine RASSETT à Dominique ROUYER, Christiane MAHLER à Patrick ROSSETTI.

Adhésion à la Société Publique Locale Ventoux Provence : adoption des statuts et désignation du représentant de la commune

Conformément à la loi «Nouvelle Organisation des Territoires de la République», la compétence en matière d'office de tourisme a été transférée à la COVE à compter du premier janvier 2017. Pour gérer le nouvel office de tourisme intercommunal, les maires des communes membres ont décidé de créer une Société Publique Locale (SPL) pour le développement et la promotion du tourisme, de la culture et du territoire Ventoux Provence... La SPL Ventoux Provence.

Un capital de 50 000€ au maximum est constitué à raison de 37 actions d'une valeur nominale de 500€ pour la COVE (37 500€) et d'une action d'une valeur de 500€ également pour chacune des communes. Un conseil d'administration, une assemblée spéciale et une assemblée générale assureront la gouvernance de la société.

Il est proposé au Conseil d'approuver le projet de création d'une SPL ainsi que la participation de la commune au capital de cette société (une action de 500€) et de désigner Colette LECLERCQ comme représentante de la commune à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale.

Vote à l'unanimité.

Lotissement Croix de la Salle : remboursement d'une partie de l'aide à l'accession à la propriété

Pour rappel, le Conseil municipal avait décidé l'octroi d'une aide à l'accession à la propriété de 5 000€ en septembre 2014 à condition que soient respectés un certain nombre de critères contenus dans une charte. Ayant décidé de céder une partie de leur terrain, les propriétaires du lot N° 09 sont tenus de procéder au remboursement de l'aide au prorata du terrain cédé, soit un montant de 1 630€. Vote à l'unanimité

Acquisitions foncières

Afin de procéder à la régularisation de l'emprise du chemin rural traversant le hameau des Fougassets, il est proposé d'acquérir une

surface de 7 m² appartenant à Monsieur et Madame Christian CASCINO pour un montant de 7€. Vote à l'unanimité

Cession foncière du centre de secours

Nous vous rappelons que le Conseil municipal avait autorisé la cession d'un terrain au quartier des Sablières, en vue de la construction du centre de secours. Il s'agit désormais d'être en concordance avec les termes de la convention intervenue entre la commune et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) en mai 2012. Il est ainsi proposé au Conseil d'accepter la cession à titre gratuit de la parcelle G N°2079 au profit du SDIS et d'annuler la délibération du 7 juillet 2016 portant cession de ladite parcelle à l'euro symbolique. Vote à l'unanimité

Convention de servitude avec ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, des travaux sont envisagés par ENEDIS et il est proposé au Conseil d'accepter les termes des conventions de servitude devant intervenir entre la commune et ENEDIS. Vote à l'unanimité

APARE-CME : Chantiers de bénévoles 2017, modification du plan de financement

L'APARE-CME sollicite une modification du plan de financement et un regroupement des deux chantiers du jas de la Couanche et de la combe Fiolo. Le montant de l'opération s'élèverait à 35 620,40€ (contre 39 074,20€ initialement), la subvention départementale serait réduite de 5 000€ (12 000€ initialement) et la part de la commune passerait de 9 424,40€ à 9 480,40€, l'APARE-CME prenant à sa charge la différence.

Vote à l'unanimité

Equipements et services numériques des bibliothèques : demande de subvention auprès de la DRAC

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, lance un appel à projet pour le financement d'équipements numériques des bibliothèques. Il est proposé de solliciter une subvention de 1085,93€ pour l'acquisition de tablettes tactiles et de livres numériques. Vote à l'unanimité

CoVe : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la passation d'un marché pluriannuel, programme de voirie 2018-2020

La CoVe propose d'assister les communes dans la mise en œuvre de leurs projets par la mise à disposition ponctuelle de services communautaires. C'est le cas notamment pour l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie qui arrive à échéance en septembre 2017 et qui nécessite une nouvelle consultation. Il est proposé au Conseil de faire appel aux services

de la CoVe via une convention de mise à disposition, et de rembourser les frais de fonctionnement consécutifs, (1 160€). Vote à l'unanimité.

Cinquième édition de la journée de la forêt : demande de subventions

La commune organise la journée de la forêt le dimanche 14 mai 2017. Un soutien financier va être sollicité auprès des partenaires institutionnels et des entreprises locales. Le budget de la manifestation s'établit en l'état à 34 436€. Il est demandé au Conseil d'approuver une demande d'aide de 5 000€ auprès de la Région et de 3 000€ auprès du Département. Vote à l'unanimité

Sentier des pitchouns : demande de subvention

Il s'agit de remettre en service le sentier des pitchouns qui avait inspiré un projet scolaire pédagogique en 2007. Itinéraire de 2,5Km au départ du jas des Melettes, le sentier nécessite des travaux de balisage, de pose de pupitres et de sculptures qui se montent à 9 577€. Il est proposé au Conseil d'autoriser une demande d'aide de 4 788,50€ à la Région. Vote à l'unanimité

Contrat groupe d'assurance statutaire : raliement à la procédure de négociation organisée par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse, (CDG84).

La loi permet aux collectivités locales de déléguer à leur centre de gestion la recherche d'un assureur et la conclusion d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les risques statutaires, (maladies, absence de longue durée, accidents du travail...). Le contrat actuel court jusqu'au 31 décembre 2017.

Il est proposé au Conseil de confier au CDG84 mission d'organiser une procédure de mise en concurrence, sachant que la commune reste libre de souscrire en fonction de ses intérêts. Vote à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs : suppression de postes

Par délibération du 7 juillet 2016, le Conseil municipal avait autorisé le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2017, des six agents exerçant dans la crèche municipale. Le transfert de ces personnes étant opérationnel, il convient désormais de supprimer les postes qu'elles occupaient. Vote à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs : création d'emplois non permanents

Il s'avère nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires afin de couvrir un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle Enfance Jeunesse Education. Il est proposé au Conseil d'ouvrir deux postes d'adjoint technique pour l'entretien des locaux et pour la restauration scolaire. Vote à l'unanimité

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Janine TREVILY, Michèle MASSENDES, Denis FORT, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Vincent POUILLAUDE, Jean-Louis RIBAS, Emmanuèle VALERIAN, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN.

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN à Béatrice ROUX, Nathalie REYNARD à Colette LECLERCQ, Patrick CAMPON à Vincent POUILLAUDE, Blandine RASSELET à Dominique ROUYER, Morgane CHAPOT à Emmanuèle VALERIAN, Christiane MAHLER à Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI à Gilles BERNARD.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote des comptes administratifs

Approbation des comptes de gestion 2016

Les comptes de gestion sont établis par le contrôleur budgétaire de la commune. Ils font ressortir pour chaque budget le montant des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2016 soit :

- budget annexe exploitation forestière : résultat excédentaire de 201 590,80€,
- budget annexe camping piscine : résultat excédentaire de 66 581,19€,
- budget principal : résultat excédentaire de 2 118 946,79€.

Les comptes de gestion ont donné lieu à trois délibérations approuvées à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs sont établis par le service comptable de la mairie. Toutes les écritures sont détaillées par section, chapitre et article. Les chiffres sont aux centimes près identiques à ceux résultant des comptes de gestion.

Les comptes administratifs ont donné lieu à trois délibérations approuvées à l'unanimité.

Affectation des résultats 2016

Exploitation forestière : 6 927,40€ sont affectés à la couverture du déficit cumulé d'investissement. Le reste, soit 201 590,80€ est reporté en recettes de fonctionnement.

Camping piscine : 69 530,96€ sont affectés à la couverture du déficit cumulé d'investissement. Le reste, soit 50 542,99€ est reporté en recettes de fonctionnement.

Budget principal : 310 926,12€ sont affectés à la couverture du déficit cumulé d'investissement et au remboursement du capital de la dette. Le reste, soit 1 809 012,00€ est reporté en recettes de fonctionnement. L'affectation des résultats a donné lieu à trois délibérations approuvées à l'unanimité.

Exploitation forestière : budget primitif 2017

Après reprise des résultats de l'exercice 2016, le budget 2017 est présenté équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 261 740,80€
- section d'investissement : 141 927,40€

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les recettes et les dépenses de la section d'investissement.

Il vote à l'unanimité des votants, les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement. 18 pour et 5 absentions, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Camping piscine : budget primitif 2017

Après reprise des résultats de l'exercice 2016, le budget 2017 est présenté équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 345 642,99€
- section d'investissement : 137 530,96€

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les recettes et les dépenses de la section d'investissement.

Il vote à l'unanimité des votants, les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement. 18 pour et 5 absentions, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Adoption des taux des trois taxes directes locales

Le Conseil municipal approuve le maintien des taux des trois taxes directes locales au même niveau que les années précédentes soit :

- taxe d'habitation : 12,40
- taxe sur le foncier bâti : 21,37
- taxe sur le foncier non bâti : 38,77

A titre indicatif, les taux moyens appliqués par les communes du département en 2016 étaient respectivement de 23,35, 22,96 et 55,89.

Unanimité des votants : 18 pour et 5 absentions, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Budget principal 2017

Après reprise des résultats de l'exercice 2016, le budget 2017 est présenté équilibré en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement : 5 517 354,00€
- section d'investissement : 4 275 556,12€

Le Conseil vote à l'unanimité les dépenses de la section d'investissement autres que celles mentionnées ci-dessous.

Il vote à l'unanimité des votants :

- les dépenses de la section de fonctionnement,
 - les recettes de la section de fonctionnement,
 - les recettes de la section d'investissement,
 - les dépenses de la section d'investissement portant sur le boulodrome et la salle des sports.
- 18 pour et 5 absentions, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick

ROSSETTI, Carole PERRIN).

Il vote à la majorité des votants les dépenses d'investissement portant sur le Moustier. 18 pour et 5 contre, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Attribution d'une subvention au centre communal d'action sociale

Compte tenu des besoins exprimés par le centre d'action sociale de la commune, le Conseil municipal décide d'approuver l'attribution d'une subvention de 15 000€.

Vote à l'unanimité

Attribution de subventions aux organismes de droit privé

Le Conseil municipal décide d'approuver l'attribution de subventions aux différentes associations qui ont présenté un dossier et qui répondent aux critères établis. Ces subventions sont imputées en section de fonctionnement pour un montant de 67 210€.

Vote à l'unanimité. 20 votants, (3 élus n'ont pas participé au vote en raison des fonctions qu'ils occupent au sein des bureaux de ces associations).

Indemnité de fonction aux élus communaux
Il s'agit de mettre à jour le montant des indemnités du fait de l'augmentation de l'indice de référence. Vote à l'unanimité.

Bilan acquisition et cessions opérées par la commune en 2016

La loi prévoit qu'un tel bilan donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Un état récapitule les opérations qui ont été soumises à la délibération du Conseil en 2016 :

Droit de préemption urbain : 79 décisions d'intention d'aliéner ont été déposées en mairie. Aucune préemption n'a été réalisée.

Expropriation : aucune procédure n'a été engagée.

Acquisitions amiables : 14 ont été votées.

Incorporation de parcelle considérées comme des bien vacants et sans maîtres : 22 parcelles ont été incorporées dans le domaine privé communal.

Etablissement public foncier : acquisitions en 2012 et 2014 des terrains du site « des Ferrailles ». Vote à l'unanimité

Convention d'aménagement du carrefour RD213 – chemin des Granges

Les conditions de visibilité étant mauvaises, il est prévu d'aménager le carrefour de la route départementale 213 (Bédoïn -Flassan) et du chemin des Granges. Pour ce faire, le propriétaire riverain a donné son accord en vue de la cession à l'euro symbolique d'un triangle de 60 m². En contrepartie, la commune prend à sa charge les frais consécutifs. Les conditions de cession font l'objet d'une convention avec le propriétaire, M. Jacques POMIAN. Vote à l'unanimité.

Acquisitions foncières

La commune poursuit son programme d'acquisitions foncières. Ainsi, Mme Annie SAUREL a donné son accord pour la vente des parcelles cadastrées F N° 1027 (890m²) et F N° 1059 (475m²) à 5€ par m². Ces parcelles situées lieudit « les Près de la Maire » sont actuellement classées en zone A du PLU.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette double acquisition pour un montant de 6 825€.

Vote à la majorité des votants. 18 pour, 5 contre, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2017

La commune est propriétaire d'un bâtiment, situé lieudit « le Cocadis » à proximité du chalet Reynard. Il s'agit du chalet Manin, fermé depuis 2001. Considérant l'absence de lieu d'accueil dédié aux services de secours, il est proposé de restaurer le chalet Manin. Une partie des locaux pourrait ainsi être mise à disposition du SDIS et la salle commune reprendrait sa fonction initiale d'accueil des groupes à la journée.

Le coût de l'opération se monte à 285 000€ financé à hauteur de 185 250 par la commune et de 99 750€ par subvention. Il s'agit d'autoriser la demande de subvention. Vote à l'unanimité

Demande d'aide régionale pour

la restauration des monuments aux morts : Modification du plan de financement.

Le 30/07/2017, le Conseil avait autorisé la présentation d'une demande de subvention auprès du Conseil régional pour restaurer les monuments aux morts de la commune. Le plan de financement doit être corrigé à la suite d'une erreur. Le montant du projet n'est pas de 5 092€ mais de 4 871€. Vote à l'unanimité

Demande de financement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux de l'église

L'étude diagnostic de l'église Saint-Pierre validée par la DRAC a été transmise à la commune. Elle prévoit que la sauvegarde de

ce patrimoine nécessite d'importants travaux. La commune a établi un programme pluriannuel de travaux dont le coût s'élève à un million d'euros. Il est proposé au Conseil d'autoriser la demande d'un plan de financement auprès de la DRAC portant sur 35% du montant prévisionnel des travaux soit 315 000€. Vote à l'unanimité

Adhésion à la fondation du patrimoine

La fondation du patrimoine est un acteur de référence dans le domaine de la préservation et de la restauration du patrimoine. Il est proposé d'y adhérer moyennant une cotisation annuelle de 230€.

Vote à l'unanimité

Banquet villageois :

création d'une régie temporaire fixe

Nous avons déjà évoqué l'organisation de cette nouvelle initiative. Il s'agit d'instituer une régie temporaire de recettes et d'avances auprès du service « festivités » qui fonctionnera du 02/05 au 20/06/2017. La régie encaissera les produits des ventes des repas pour le banquet villageois par chèque ou espèces. Vote à l'unanimité

Banquet villageois : approbation des tarifs

Il est proposé de fixer le prix du menu adulte à 20€ et celui du menu enfant jusqu'à 12 ans inclus à 10€. Vote à l'unanimité

Pôle EJE : Tarifs activités et séjours 2017

Le Club-Jeunes et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) proposent durant les vacances scolaires du printemps et de l'été 2017 un programme diversifié d'activités et de sorties. Pour certaines, la participation des familles est requise. Il est proposé au Conseil d'approuver le tarif et les modalités de financement des activités proposées.

Vote à l'unanimité

Convention de mise à disposition des services de la COVE

Certains dispositifs juridiques contenus dans le code général des collectivités territoriales permettent à la COVE de mettre à disposition tout ou partie de ses services pour permettre aux communes membres d'exercer leurs compétences lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de

la bonne organisation des services. Pour simplifier et standardiser les modalités de mise à disposition, une convention cadre a été établie. Elle est soumise à l'approbation du Conseil.

Unanimité des votants : 18 pour et 5 absents, (Alain CONSTANT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Modification du tableau des effectifs

Au regard des besoins de la collectivité, le tableau des effectifs de la commune est modifié selon les modalités suivantes, les modifications étant soumises à l'approbation du Conseil.

- 3 ouverture de postes : 2 pour le service administratif, 1 pour le service technique.

- 4 suppressions de postes : 1 pour le service administratif, 2 pour le service technique, 1 pour le pôle EJE

Vote à l'unanimité.

Convention de mise à disposition partielle d'un agent territorial auprès de la commune de VISAN

A compter du 17 avril 2017, la commune recrute un agent chargé de l'urbanisme qui exerçait ses fonctions jusqu'alors dans la commune de VISAN. Pour laisser à cette dernière, le temps de pourvoir à son remplacement, il est convenu que l'agent sera mis à sa disposition partielle du 17 avril au 16 juin 2017. Les modalités de cette mise à disposition sont établies dans une convention qui est soumise à l'approbation du Conseil. Vote à l'unanimité

Modification du tableau des effectifs : Emplois non permanents pour besoins occasionnels

Il s'avère nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service tourisme. Deux postes sont ouverts pour le camping (budget annexe), 1 poste est ouvert pour l'office de tourisme (budget principal). Il est proposé au Conseil d'approuver l'ouverture de ces postes temporaires. Vote à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2017

Présents : Luc REYNARD, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Jean-Marc PETIT, Nathalie REYNARD, Janine TREVILY, Michèle MASSENDES, Chantal BLANC, Michel DELL'INNOCENTI, Patrick CAMPON, Vincent POUILLAUDE, Emmanuèle VALERIAN, Morgane CHAPOT, Patrick ROSSETTI, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Carole PERRIN.

Absents ayant donné procuration : Pierre COLIN à Béatrice ROUX, Denis FORT à Luc

REYNARD, Jean-Louis RIBAS à Michel DELL'INNOCENTI, Blandine RASSELET à Dominique ROUYER, Christiane MAHLER à Patrick ROSSETTI.

Budget principal 2017 : deux décisions modificatives

Le montant des dotations et les états des taxes directes locales ont été communiqués tardivement à la commune. Par rapport au budget primitif voté le 27 mars dernier, ils font apparaître un montant supplémentaire

de recettes de 31 173€ qui seront réparties en dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, l'adhésion à la Société Publique Locale Ventoux Provence autorisée par une délibération du 2 mars 2017 doit faire l'objet d'un mandat à la section d'investissement.

Il est proposé d'approuver ces décisions modificatives. Vote à l'unanimité.

Budget annexe exploitation forestière : décision modificative

L'opération de rénovation du jas de Perrache

nécessite des crédits complémentaires à hauteur de 5 000€. Par ailleurs et pour cette même opération, il y a lieu de prendre en compte les travaux réalisés en régie pour un montant de 8 000€.

Il est proposé d'approuver cette décision modificative. Vote à l'unanimité.

Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) : demande de subvention

Un nouveau dispositif de financement régional est proposé aux communes. Le FRAT regroupe désormais toutes les interventions régionales en faveur des projets d'aménagement des communes qui peuvent présenter un dossier chaque année. La subvention est plafonnée à 200 000€ et ne peut dépasser 30% du projet. Le projet de restauration partielle de l'église qui prévoit un montant de travaux de 1 730 700€ peut entrer dans ce dispositif. Ce projet bénéficiait déjà de 332 400€ de subventions. Une subvention supplémentaire de 200 000€ permettra de limiter l'autofinancement de la commune à un montant de 1 198 300€.

Il est proposé d'autoriser le projet de restauration de l'église, d'approuver le plan de financement prévisionnel, et d'autoriser une demande de subvention de 200 000€. Vote à l'unanimité.

Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST)

De nouvelles modalités d'aide financière du département en faveur des communes de moins de 5 000 habitants ont été mises en œuvre dans le cadre d'un CDST. La commune dispose d'un montant global de dotation de 204 660€ sur trois ans. Il est proposé au Conseil d'affecter la totalité de cette dotation aux travaux de restauration de l'église Saint-Pierre. Par ailleurs, il est proposé d'affecter la dotation départementale « patrimoine Vaucluse » soit un montant de 22 740€ à la restauration des vitraux de l'église. Vote à l'unanimité.

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2017 (FIPD) - volet vidéoprotection : demande de subvention.

Le Conseil a autorisé le principe de l'extension du dispositif de vidéosurveillance qui présentait un coût de 47 000€ HT. Mais une demande de subvention portant sur 40% de l'opération n'a pas été retenue. Le Conseil propose de modifier le projet en plaçant 6 caméras sur le parking de la route de Carpentras, 10 caméras place de la Vigneronne, 2 caméras sans la zone « mairie école » et 5 caméras au parking Saint-Marcelin et route du Ventoux. Le montant total de ce projet modifié s'élève désormais à 58 599€ HT et peut bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Etat.

Il est proposé au Conseil de donner un avis favorable aux modifications apportées au projet et d'autoriser une demande d'aide de 23 439€ (40%) dans le cadre du dispositif FIPD. Vote à la majorité. 22 pour. 1 contre (Patrick CAMPON)

Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration des vitraux de l'église

La commune a adhéré à la fondation du Patrimoine, organisme qui peut intervenir en faveur de projets de restauration du patrimoine. Il est envisagé d'organiser en partenariat avec ce dernier, une campagne de mécénat populaire permettant de réunir des fonds pour la restauration des 10 vitraux de l'église. Il est proposé au Conseil de présenter un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine. Vote à l'unanimité.

CoVe : fonds de concours 2017

Au titre de l'année 2017, l'enveloppe allouée par la CoVe s'élève à 147 349€ (146 557€ en 2016). Cette somme est destinée à financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Il est proposé d'autoriser la perception par la commune d'un fonds de concours de 147 349€. Vote à l'unanimité.

Autorisation donnée au Maire pour le dépôt des demandes d'urbanisme

Pour tout dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune, le maire doit avoir reçu au préalable l'autorisation du Conseil Municipal. En conséquence, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de déclaration préalable, de permis de construire, d'aménager, de démolir, présentées pour des projets dont la commune est maître d'ouvrage. Vote à l'unanimité.

Règlement intérieur du camping municipal « La Pinède »

La réglementation impose aux campings de disposer d'un règlement intérieur. Il est proposé au Conseil d'approuver le règlement intérieur du camping municipal. Vote à l'unanimité.

Charte de coopération pour la circulation des documents entre les bibliothèques du réseau intercommunal de lecture publique de la CoVe

16 communes de la CoVe ont délibéré pour harmoniser les tarifs de leur bibliothèque et créer pour les usagers, une carte unique d'adhérent. Désormais, il s'agit de faire en sorte que les livres du catalogue commun soient empruntables par tous les lecteurs inscrits quelle que soit leur bibliothèque d'inscription. Il est proposé au Conseil d'approuver une charte de coopération pour la circulation des documents.

Vote à la majorité des votants. 18 pour. 5 contre (Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Christiane MAHLER, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN).

Adhésion au syndicat Rhône Ventoux de la communauté de communes des Sorgues du Comtat, pour les communes de Bédarrides et de Sorgues.

La communauté de communes des Sorgues du Comtat (CCSC) a étendu son périmètre aux communes de Bédarrides et Sorgues. Il

s'agit de transférer au syndicat Rhône Ventoux la compétence assainissement pour ces deux communes. Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la CCSC au syndicat Rhône Ventoux pour les communes de Bédarrides et Sorgues. Vote à l'unanimité.

Transfert de personnels à la CoVe dans le cadre de la compétence tourisme

La CoVe exerce la compétence tourisme depuis le 1er janvier 2017 et a mis en place avec la commune, une organisation transitoire jusqu'au 30/06/2017. A partir du 01/07/2017, les personnels communaux exerçant à l'office de tourisme doivent être transférés à la CoVe. Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable au transfert des deux agents concernés et à leur radiation des effectifs de la commune. Vote à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs : Création d'emploi permanent

L'agent titulaire du poste d'agent technique affecté au camping a été muté aux services techniques. Il est demandé au Conseil d'autoriser la création d'un poste d'agent technique pour le service camping municipal. Vote à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs : création d'emplois non permanents

Comme chaque année pour le budget annexe camping – piscine, il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. (Maître-nageur : deux postes, surveillant de baignade : 4 postes, Agent d'accueil : 10 postes.

Pour le budget principal, et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, il est également envisagé de recruter 3 agents non titulaires. Il est proposé au Conseil d'approuver la création de ces postes. Vote à l'unanimité.

CNFPT : convention cadre 2017

En réponse aux besoins de la collectivité, le CNFPT propose des actions de formation qui relèvent de son offre. Il est proposé d'avoir recours à une convention avec le CNFPT. Vote à l'unanimité.

Tirage au sort des jurés d'assise 2018

En application du code pénal, il convient de tirer au sort les 2 jurés d'assise prévus pour la commune de Bédoin à partir de la liste électorale. Il est demandé au Conseil de procéder à ce tirage au sort.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Les grandes croisières Citroën testées sur le mont Ventoux



Portrait de "Maurice Penaud à la toque" (1931)
Dessin d'Alexandre Iacovleff
Fonds musée de Saint-Jean-d'Angély)

Maurice Penaud est né en 1883 dans les Deux-Sèvres. En 1907, il part aux Etats-Unis, se fait engager comme ajusteur mécanicien et participe à des courses automobiles. Rentré en France, il intègre l'aviation de bombardement en 1914 puis assure un an plus tard la direction de bancs d'essai de moteurs d'avion.

En 1922, il est embauché chez Citroën en tant que démonstrateur-essayer-inspecteur des autochenilles Kegresse-Histin (brevet acheté par André Citroën qui inaugure le propulseur adapté à ces véhicules). Il participe à la première traversée Touggourt-Tombouctou, démontrant la possibilité d'établir des communications rapides entre l'Algérie et l'Afrique française et posant de la sorte les jalons pour les futures grandes liaisons entre les colonies africaines.

En 1924, le prince égyptien Kemal El Dine loue à André Citroën les services de Maurice Penaud pour diriger une nouvelle expédition dans le désert. En 1924-1925, la Croisière Noire Centre Afrique est la première grande épopée des expéditions Citroën, au cours de laquelle la chenille pilotée par Maurice Penaud prend la direction de Madagascar. A Paris, Citroën songe déjà à une prochaine croisière encore plus longue et plus périlleuse, mais auparavant, il faut poursuivre les essais de prototype et Maurice Penaud, dans les années 1925-1926, parcourt secrètement les routes éprouvantes du mont Ventoux qui ne possèdent pas encore de revêtement.

En 1931-1932, André Citroën décide : "...d'élargir dans une nouvelle mission à travers le plus vieux continent du monde, berceau de la civilisation, l'œuvre entreprise de vulgarisation scientifique... ". Il s'agit de la mission Centre Asie, connue sous le nom de Croisière Jaune, où deux groupes d'autochenilles, l'un partant de Beyrouth le 4 avril 1931 (groupe Pamir) et l'autre de Tien-Tsun le 6 avril 1931 (groupe Chine) doivent se rejoindre au pied de l'Himalaya, (les vicissitudes de l'Histoire font qu'ils se rencontreront au-delà d'Ouroumchi où le groupe Chine a été retenu par un seigneur de la guerre chinois). Maurice Penaud accompagne le groupe Chine, composé de 23 personnes, dont notamment le paléontologue Pierre Teilhard de Chardin, l'ingénieur Charles Brull, directeur des labos de Citroën, des opérateurs de radio et de cinéma, un chirurgien, des scientifiques...

Suite à ces grandes expéditions Maurice Penaud réintègre le bureau d'études de Citroën. En janvier 1934, il s'engage au rallye de Monte-Carlo et participe activement à la mise au

point de la traction avant. Il teste d'autres modèles en France et participe au tour de France et de Belgique automobile. En 1956, Maurice Penaud revient toujours aussi discrètement sur les pentes du mont Ventoux où, avec son équipe, il effectue des essais d'endurance sur la toute nouvelle DS19. Puis à l'âge de 75 ans, il prend définitivement sa retraite et la nostalgie le ramène à Bédoin en 1967 où il trouve la sérénité au sein de la famille de Jean Faraud. C'est en 1975, dans notre village qu'il clôt définitivement sa vie aventureuse. Suivant son désir il sera inhumé au cimetière des Batignolles où il rejoindra son épouse et son fils.

Une expo mémorable en mairie de Bédoin

En septembre 1991, Jean Faraud crée l'évènement pour commémorer les 60 ans de l'expédition de la Croisière Jaune. Dépositaire des souvenirs et objets de Maurice Penaud et surtout passeur de mémoire (à partir d'enregistrements, il transcrit fidèlement les souvenirs de Maurice Penaud sur un tapuscrit), il organise avec l'aide de la municipalité de Bédoin une étonnante exposition en mairie. Objets, photos inédites et dessins admirables du peintre Alexandre Iacovleff, offrent une image de l'Asie Centrale d'une rare intensité. Deux autochenilles sont exposées devant la mairie, l'une restaurée avec un réel souci d'authenticité par le collectionneur Éric Deschamps et l'autre prêtée par le musée de l'automobile de Mougins.



Jean Faraud de Bédoin, guidant la chenille C4 vers le lieu d'exposition - 1991
photo Guy Pairoux



(Affiche de l'expo / fonds mairie Bédoin)

A cette occasion deux films des missions Citroën ont été projetés dans le cinéma de Bédoin (La Croisière Jaune et La Croisière Noire), projections commentées et animées par Gustave Kegresse, neveu de l'inventeur de la chenille souple, grand témoin et dernier survivant de la Croisière jaune (âgé de 24 ans en 1931, il était le plus jeune membre de l'expédition).

Guy PAIROUX

Quel est le contexte réglementaire de la lutte contre les chenilles processionnaires ?



Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Cependant, localement, la lutte contre l'insecte peut être imposée par arrêté préfectoral ou municipal. Certaines villes ont pris conscience de l'impact de ce nuisible sur notre environnement et appliquent un arrêté municipal obligeant chaque année, avant la fin de la première quinzaine du mois de mars, les propriétaires ou les locataires à supprimer mécaniquement les cocons élaborés par les chenilles processionnaires du pin et à les incinérer ainsi qu'à un traitement annuel préventif à la formation de ces cocons avant la fin du mois de septembre sur les végétaux susceptibles d'être colonisés par les chenilles.



Les clés pour lutter contre la processionnaire du pin



Le piégeage des papillons

La pose des pièges à phéromone de synthèse consiste à attirer les papillons mâles présents sur le secteur pendant l'ensemble de la période de vol, réduisant ainsi les accouplements et le nombre de pontes potentielles. (à poser entre le 15 juin et le 15 juillet).

L'échenillage mécanique

Cela consiste à prélever et détruire manuellement les nids par incinération. Attention, il ne faut pas négliger l'utilisation d'équipements de protections tels que combinaisons, gants, lunettes et masques, afin de se protéger des soies urticantes qui se trouvent en grande quantité dans les nids même vides ! Cette lutte mécanique présente des avantages : peu onéreuse, facile à mettre en œuvre lorsque les arbres sont de faible hauteur et écologique.



Le piégeage des chenilles

Il consiste à disposer autour du tronc de l'arbre infesté une « gouttière » qui intercepte les chenilles partant en procession



et qui les dirige vers un sachet rempli de terre où elles se nymphosent. Une fois que toutes les chenilles ont été piégées dans le sachet, celui-ci peut être retiré et détruit en y ajoutant de l'eau et un mouillant pendant 24 h. Ne pas oublier de se protéger des soies urticantes comme pour l'échenillage mécanique.

Il faut installer 1 piège par arbre à une hauteur suffisante pour qu'il ne soit pas à la portée des enfants.

La lutte biologique par la pose de nichoirs à mésanges

La lutte biologique permet de réguler les populations de chenilles processionnaires du pin. L'installation doit se faire en début d'automne, avant la période de nidification des mésanges. Ils doivent être installés à une hauteur supérieure à 1,80m afin que les mésanges puissent s'y sentir en sécurité. Le trou d'entrée doit être orienté de façon à abriter la couvée des vents dominants et des rayons du soleil.



Le cycle de vie de la processionnaire du pin

La processionnaire du pin est connue pour être responsable de nuisances sanitaires sur les arbres, sur les hommes et sur les animaux. En effet, elle se nourrit des aiguilles de pins et de cèdres et entraîne une fragilisation des arbres et un ralentissement de leur croissance.

Les chenilles causent également des problèmes sanitaires du fait de la libération dans l'air de poils urticants très allergènes pouvant provoquer des atteintes cutanées, oculaires ou encore respiratoires.

Certains animaux (chiens) sont aussi exposés aux risques. Le symptôme le plus souvent rapporté est la nécrose de la langue, qui peut parfois s'accompagner d'œdèmes des babines et de vomissements.



L'Office National des Forêts a mis en place des panneaux afin de vous inciter à ne pas vous engager sur ces chemins. Ainsi vous serez à l'abri d'une allergie urticante très désagréable. De plus, si vous avez un animal il ne risquera pas de s'étouffer s'il avale une chenille processionnaire.



Chantal CHAUSSY

Comme chaque année à cette époque, nous vous livrons quelques éléments marquants du budget 2017, après qu'il ait été approuvé par le Conseil municipal.

Budget principal : fonctionnement

Rappelons qu'il s'agit de prévisions fondées sur des hypothèses respectant les règles de prudence et que partant, certains crédits seront annulés si nous parvenons à dépasser nos objectifs de maîtrise des coûts.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'établit à 3 276 844€.

Les dépenses de personnel (1 847 750€) représentent 56% du total. Elles sont prévues en baisse par rapport au réalisé 2016 (1 975 149€) en raison du transfert des personnels de la crèche. Les effectifs sont stables à 51 agents dont 43 titulaires et 8 contractuels représentant ensemble 49,8 ETP (équivalents temps plein) et nous ne prévoyons pas de les faire évoluer. L'autre gros poste de dépenses concerne les dépenses générales de fonctionnement (1 052 250€) qui représentent 32% du total. Elles s'établissaient à 975 648€ en 2016. Dans ce chapitre, on trouve par exemple l'eau, l'électricité, le chauffage, le téléphone, les contrats de maintenance, l'entretien des bâtiments... Ici, la maîtrise des coûts passe par la renégociation des contrats et par une veille quotidienne permettant de faire la chasse aux surcoûts. Parfois, il faut rendre des arbitrages et renoncer à certaines dépenses.

Le montant des recettes de fonctionnement s'établit à 3 633 042€.

Il s'agit des impôts locaux, taxes, redevances diverses, dotations de l'État, reversements de l'intercommunalité. Les recettes de fonctionnement ont atteint 4 003 647€ en 2016. Mais nous prévoyons un montant moins élevé pour 2017 qui tient compte d'une évolution prudente des recettes tirées des impôts et taxes et de la poursuite de la baisse des dotations initiée à partir de 2014.

La baisse de nos recettes de fonctionnement se poursuit depuis 2014 alors que les charges suivent un mouvement en sens contraire. Les effets de cette double évolution se portent directement sur notre épargne brute, c'est-à-dire sur notre capacité à investir dans de nouveaux projets. De 915 000€ en 2015, notre épargne est passée à 677 000€ en 2016 et nous la situons à 356 000€ à fin 2017. Combien en 2018 ?

Budget principal : investissements

Comment nos investissements sont-ils financés ?

- **D'abord par notre épargne brute** : celle qui au cours d'un exercice procède de la différence entre les recettes et les dépenses. Les excédents des années antérieures s'accumulent et sont reportés sur l'exercice en cours. Naturellement, l'épargne est ce qu'il y a de plus sain en termes de gestion, c'est notre auto-financement. Pour 2017, nous pouvons compter sur un montant de 1 809 012€,
- **Par les subventions** : chaque projet fait systématiquement l'objet de demandes de subvention adressées à l'Europe, l'État, la Région, le Département, l'Intercommunalité. A titre d'exemple, la maison de santé est financée à hauteur de 75% par les subventions. Pour 2017, le montant des sub-

ventions est de 644 708€ dont 344 108 reportées de l'exercice précédent,

- **Puis par l'emprunt** : en l'état, le très faible niveau de notre dette (707 906€ au 01/01/2017 avec des remboursements annuels, capital et intérêts, de 85 767€) permet quelques marges de manœuvre surtout en cette période de taux très bas. Mais en ce domaine, nous devons poursuivre la politique équilibrée menée depuis 2001 afin de ne pas pénaliser les générations futures. Pour 2017, nous prévoyons un emprunt de 760 000€ que nous souscrivons si nos projets sont suffisamment avancés,
- **Enfin** : par la taxe d'aménagement, par le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 2015 ainsi que le report des excédents de fonctionnement capitalisés soit un montant de 541 926€ pour 2017.

Au total, nous prévoyons 3 678 574€ de dépenses d'investissement auquel il convient d'ajouter un montant de 596 981€ d'investissements déjà budgétés sur 2016 qui restent à réaliser.

Les principaux projets prévus pour 2017 pour un montant de 4 275 556€

- travaux divers sur les bâtiments de la commune : 271 500€,
- préau, sanitaires et sécurisation des abords des écoles : 170 000€,
- église, 1^{ère} tranche : 400 000€,
- maison de santé : 502 000€,
- mobilier, matériel informatique et technique : 165 400€,
- aménagements voirie : 387 660€,
- réfection chemin des Remparts : 105 000€,
- réfection d'autres chemins : 30 000€,
- aménagement de la place des frères Provane : 200 000€,
- acquisitions foncières : 100 000€,
- réhabilitation petit patrimoine : 31 000€,
- boulodrome : 434 100€,
- cimetières : 41 000€,
- salle de sport : 640 000€.

Budget annexe exploitation forestière

Le budget de la forêt reste favorable et permet de poursuivre nos opérations de réhabilitation du patrimoine forestier (Jas de la Couanche, combe Fiole, chemin des Bergers...

Budget camping-piscine

Le budget camping-piscine reste déficitaire pour des raisons maintes fois évoquées, liées au coût du personnel que nous devons recruter chaque année pour ouvrir la piscine au public. Il atteint l'équilibre grâce à une subvention de 25 000€ du budget principal qui permet de réaliser les investissements indispensables au maintien de la qualité de service.

En conclusion, la situation financière de la commune reste équilibrée et les équilibres financiers sont respectés. Nous restons vigilants pour l'avenir.

Denis FORT

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence « tourisme » est exercée par la CoVe. La taxe de séjour devient intercommunale. Voici quelques éléments d'information à l'usage des professionnels du tourisme ainsi que des particuliers qui louent des meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Où et comment s'applique la taxe de séjour ?

À partir du 1^{er} janvier 2017, la taxe de séjour est perçue par la CoVe, auprès de ses 25 communes membres, à savoir :

Aubignan, Beaumes-de-Venise, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Caromb, Carpentras, Crillon-le-Brave, Flassan, Gigondas, Lafare, La Roque-Alric, La Roque-sur-Pernes, Le Barroux, Le Beaucet, Loriol-du-Comtat, Malaucène, Mazan, Modène, Saint-Didier, Saint-Hippolyte-le-Graveyron, Saint-Pierre-de-Vassols, Sarrians, Suzette, Vacqueyras et Venasque.

Quels sont les tarifs ?

| Catégories d'hébergement | Tarif en € par personne et par nuitée de séjour | | |
|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|
| | Taxe intercommunale | Taxe additionnelle départementale | Total taxe perçue auprès des usagers |
| Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 2,11 | 0,21 | 2,32 |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,64 | 0,16 | 1,80 |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,27 | 0,13 | 1,40 |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,91 | 0,09 | 1,00 |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,64 | 0,06 | 0,70 |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-car et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,64 | 0,06 | 0,70 |
| Hôtels et résidence de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,64 | 0,06 | 0,70 |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,64 | 0,06 | 0,70 |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,50 | 0,05 | 0,55 |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 | 0,02 | 0,22 |

Les exonérations :

- personnes mineures.
- personnes titulaires d'un contrat saisonnier.
NB : un emploi saisonnier « se caractérise par l'exécution de tâches normalement appelées à se répéter chaque année, à des dates à peu près fixes, en fonction du rythme des saisons (récoltes, cueillettes...) ou des modes de vie collectifs (tourisme...) ».
- personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou de logement temporaire.

Quelles sont les modalités d'application ?

- paiement par semestre, dans les 15 jours qui suivent la période du 1^{er} janvier au 30 juin et la période du 1^{er} juillet au 31 décembre.
- taxe de séjour applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre :
 - tarif par nuitée et par personne,
 - tarif mentionné sur votre facturation remise aux clients,
 - tarif payé par le client, en plus de votre nuitée.
- taxe de séjour applicable pour toutes les catégories d'hébergements :
 - palaces, hôtels,

- résidences de tourisme,
- chambres d'hôtes,
- villages vacances,
- aires de camping-cars,
- camping.

- taxe de séjour applicable au réel : la taxe de séjour est payée directement par les personnes hébergées sur le territoire de la communauté d'agglomération, qui n'y sont pas domiciliées et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation.

Le montant de la taxe dépend du nombre de personnes logées et de la durée du séjour.

Les modalités de déclaration et de paiement auprès de la CoVe

Afin de faire sa déclaration de nuitées, tout hébergeur bénéficie gratuitement d'une plateforme de déclaration en ligne.

À partir de la page d'accueil de la plateforme, chaque hébergeur doit saisir ses identifiants et mot de passe.

Une fois connecté, l'intégralité des nuitées doit être saisie ainsi que les exonérations accordées.

Le montant de la taxe de séjour est automatiquement calculé, le (ou les) tarif(s) des hébergements étant préenregistré(s).

La plateforme est accessible tous les jours. Il est possible d'enregistrer les nuitées au fur et à mesure de leur encaissement.

Un service de paiement en ligne est accessible depuis la plateforme et permet de régler la taxe avec une carte bancaire.

À défaut, un envoi de chèque à la régie de recettes « taxe de séjour » est possible.

Mise en place de la plateforme : février 2017

Pour déclarer les nuitées et pour tout renseignement sur la taxe de séjour connectez-vous sur le site : lacove.taxesejour.fr

Les obligations du logeur

- se déclarer à la mairie en cas de création d'établissement ou en cas de modification de prestations (exemples : nombre de chambres, classement etc.),
- afficher de façon permanente et mettre à disposition les tarifs de la taxe de séjour,
- percevoir la taxe avant le départ des personnes assujetties,
- demander la présentation des justificatifs d'exonération,
- faire figurer la taxe de séjour sur la facture remise au client,
- reverser le produit aux périodes indiquées dans la délibération que vous trouverez en ligne sur la plateforme,
- tenir un registre : le registre du logeur.

À quoi vont servir les recettes liées à la taxe de séjour ?

La CoVe qui perçoit la taxe de séjour, la reversera à l'office de tourisme intercommunal pour développer ses actions de promotion, de communication et faire bénéficier le territoire de nouvelles retombées économiques.

Denis FORT

Solutions mots croisés

1. FIRMAMENT. 2. AUBIN. 3. IOS. 4. RU. VAN. OZ. 5. TRATTORIA. 6. ES. TIN. RN. 7. UEJ. PEI. 8. EOLIE. 9. ENTRETEN. A. FLIRTEUSE. B. OURSE. C. RAS. JET. D. MU. VTT. OR. E. ABBATIALE. F. MI. NON. IT. G. ENA. PEI. H. DOIRE. I. TANZANIE.

Les manifestations sportives au cours du 3^{ème} trimestre



- **dimanche 2 juillet** : DENIV 84. 7^{ème} édition de la montée du Ventoux, course pédestre (coupe de France des courses en montagne), 250 participants et départ devant l'O.N.F.,
- **dimanche 23 juillet** : LA FRANCE EN COURANT. 150 participants. Les coureurs partent de Sault, passent au Chalet Reynard, au sommet du Mont Ventoux puis redescendent par Malaucène. La voie est ouverte à la circulation publique,
- **dimanche 30 juillet** : 7^{ème} SEMI-MARATHON DU VENTOUX. La course est organisée par le Racing Club de Bédoin et Bédoin cyclo sport. Le départ a lieu à 8h sur la place de la République. Attention, la route du Ventoux sera fermée à partir de St-Estève de 8h30 à 12h,
- **samedi et dimanche 26 et 27 août** : 12^{ème} RALLYE RÉGIONAL DES MONTS DE VAUCLUSE. Epreuve spéciale « Les Gaps » de la route de Ste Croix et chemin de Bleget à Routoir,
- **vendredi 8 septembre** : MANIFESTATION CYCLISTE HOLLANDAISE. Organisée au profit de la recherche médicale sur les tumeurs cérébrales. Montée du Ventoux, départ à 6h00 du parking St Marcellin 250 participants,
- **samedi 9 septembre** : LE DEFI DU VENTOUX GSF TROPHEE ERIC CARITOUX. Le départ de cette randonnée cycliste a lieu à 8h30. 200 participants,
- **dimanche 10 septembre** : ECURIE DES 7 VIRAGES. Rassemblement de coupés cabriolets organisé par l'associa-

tion. Exposition des voitures à partir de 17 heures place de la Vigneronne,

- **vendredi 15 septembre** : COLSENSATION. Manifestation cycliste hollandaise de 250 participants avec montée du Ventoux au départ du parking St Marcellin par petits groupes entre 7 et 8 heures,
- **dimanche 17 septembre** : BAPTÊME AUTOMOBILE. A bord d'automobiles de prestige du Chalet Reynard au col des Tempêtes. L'opération est organisée au profit des pupilles des pompiers,
- **samedi et dimanche 23 et 24 septembre** : LE SOUFFLE DU VENTOUX. Course organisée par l'association Ventoux Trail club,
- **samedi 23 septembre** : KILOMETRE VERTICAL. Petit « kid trail » pour les enfants,
- **dimanche 24 septembre** : TRAIL. Course de 15 km et randonnée en marche nordique,
- **samedi et dimanche 30 septembre et 1^{er} octobre** : montée historique du Ventoux par des véhicules anciens. L'épreuve est organisée en course de côte. Les véhicules sont exposés le samedi 30 septembre après-midi place de la Vigneronne et la course a lieu le dimanche,
- **vendredi, samedi et dimanche, 6, 7 et 8 octobre** : HAUTE ROUTE VENTOUX. Première édition de cette course cycliste, 3 jours, 3 étapes chronométrées dont 2 en ligne et une contre la montre. Le village départ se situe place de la Vigneronne, 300 participants.

Vincent
POUILLAUDE



L'été en culture



La saison estivale culturelle ouvre ses portes. Voici le programme...

- **dimanche 2 juillet à 21h chapelle de Nazareth** : concert Gabriel Fauré. Entrée 10€.

- Gratuité pour les moins de 12 ans,
- **jeudi 6 juillet à 21h30 au centre culturel** : concert « un piano pour Brassens. Entrée libre,
- **mercredi 19 juillet à 19h à la chapelle de Nazareth** : concert baroque avec « l'ensemble Soleil ». Chapeau à l'issue du concert,
- **vendredi 28 juillet à 21h30 sur le parvis du centre culturel** : concert tribute Cabrel avec Bernard Richard. Entrée libre,
- **samedi 5 août à 21h à l'église Saint-Pierre** : concert Jean-Claude Borelly et sa trompette d'or. Entrée, 25€. Gratuité pour les moins de 12 ans,
- **mardi 8 août à 21h à l'église Saint-Pierre** : chorale « chœur d'hommes de la Villette », une invitation au voyage à travers des chants originaires des différents pays traversés

par l'Orient Express, le célèbre Paris - Istanbul. Chapeau à l'issue du concert,

- **jeudi 10 août à 21h à la chapelle de Nazareth** : concert avec « Pandore », chants espagnols autour de Saint-Jacques de Compostelle, « le chemin des étoiles ». Entrée, 12€, gratuité pour les moins de 12 ans,
- **samedi 26 août à 18h à la chapelle de Nazareth** : concert avec l'ensemble instrumental de Château Thierry, Antonio Vivaldi et Georg Philipp Telemann. Chapeau à l'issue du concert,
- **samedi 16 septembre à 17h au centre culturel** : dans le cadre de la journée du patrimoine, conférence avec vidéo sur la « Marquise des Florans ». Entrée libre.

Eglise Saint-Pierre : venez nombreux au fil de vos promenades visiter l'église de Bédoin du 19 juin au 17 septembre inclus, de 16h à 18h30 tous les jours.

Le service culture vous souhaite un excellent été avec de belles soirées culturelles.

Michèle
MASSENDES



Fêtes et Manifestations

L'été est revenu... Préparez-vous à passer de belles soirées de fête ! La fête de la musique (21 juin) et le banquet villageois (1^{er} juillet) ont donné le coup d'envoi des réjouissances. Trop tard pour en parler ou pour vous montrer des photos dans la présente édition du Passadou. Nous ne manquerons pas de revenir sur ces événements lors de l'édition d'octobre.

Voici le programme jusqu'à la fin du mois d'août.



Fête du hameau des Baux, vendredi, samedi, dimanche, 7,8 et 9 juillet

- vendredi : repas festif avec groupe musical « Duo à deux » organisé par le restaurant « La Cigale » réservations au 04 90 65 60 36,
- samedi : orchestre « Dame d'onze heure » place du hameau des Baux,
- dimanche : Duo « Blue Maracas » également place du hameau des Baux,
- week-end bouliste jusqu'au lundi.

Fête nationale, jeudi, vendredi, 13 et 14 juillet

- jeudi : concours de belote organisé par le comité des œuvres sociales de la mairie à partir de 9h00, inscriptions place de la Vigneronne. En soirée, groupe musical surprise à partir de 22h00 sur la place de la Vigneronne,
- vendredi : dîner organisé par le bar de l'Observatoire place de la Vigneronne avec le groupe musical « Denis Diaz ».

Fête votive de Bédoin, samedi 12 au mardi 15 août

- samedi : orchestre « Les Mélomanes » à partir de 22h00 place de la République,
- dimanche : grand show « les Légendes de la Soul » avec Joniece Jamison et l'orchestre « Les Mélomanes »,
- lundi : apéritif offert par la cave de Bédoin (VMV) avec l'orchestre « Androgyne » pour l'ambiance musicale, à partir de 19h00 sur la place de la République. Puis à 22h00, orchestre « Androgyne »,
- mardi : concours de belote organisé par le centre des œuvres sociales de la mairie, inscriptions place de la république à partir de 9h00. A 22h00, feu d'artifice avec SAS Imagine. Puis à 22h30, orchestre « Namass Pamous » place de la République,
- semaine bouliste.

Fête du hameau de Sainte-Colombe : vendredi, samedi et dimanche 25, 26 et 27 août

- vendredi : repas festif avec groupe musical organisé par le restaurant « Le Guintrand ». Réservations au 04 90 37 10 08,
- samedi : orchestre « Dame d'onze heure »,
- dimanche : journée organisée par l'association « les vieux tracteurs ». Le matin, balade en vieux tracteurs dans le vignoble « Altitude 500 ». A 11h00, ouverture du premier sillon. Dans l'après-midi, démonstration de labours à l'ancienne, exposition de vieux tracteurs à roues et à chenilles ainsi que d'outils d'autrefois. A partir de 22h00, duo « Blue Maracas »
- week-end bouliste.

Nous espérons que vous apprécierez ce programme qui réserve un temps pour le calme et la sérénité et un autre temps pour la fête et le vivre ensemble. Nous vous souhaitons un très bel été.

Morgane CHAPOT



Fête des associations

La traditionnelle fête des associations se déroulera cette année le vendredi 8 septembre à partir de 17 heures sur la place de la République. De nombreuses associations seront présentes ; vous pourrez découvrir leur stand et vous renseigner sur leurs activités. Au programme aussi de nombreuses animations et démonstrations... N'oubliez pas de noter ce rendez-vous dans vos agendas.

Vincent POUILLAUDE

LES TRAVAUX À BÉDOIN



Travaux terminés :

- réparation de l'affaissement de la chaussée à l'angle de l'avenue Barral des Baux et de la rue des époux Tramier,
- goudronnage de l'accès au parking route de Carpentras,
- sécurisation des trottoirs route de Malaucène.

Travaux en cours :

- réfection d'une partie de l'éclairage public du lotissement la Garenne,
- travaux d'accessibilité du groupe scolaire en régie, réalisés par les services techniques,
- consultation pour les travaux de réfection des sanitaires de la cour du bas du groupe scolaire, et pour une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite, commune au bâtiment 1,

à la cour du bâtiment 2 et au réfectoire. Ces aménagements entrent également dans le cadre de l'accessibilité,

- travaux de génie civil pour la mise en place de gaines pour le réseau de vidéo surveillance.

Travaux à venir :

- création d'une calade entre les remparts et la colline Saint-Antonin. Les travaux seront effectués par l'association d'insertion par le travail de Carpentras (ACARE),
- assainissement chemin des Tournillayres. Les travaux prévus début décembre permettront aux riverains de se brancher au tout à l'égout.

Dominique ROUYER



LA VIE À BÉDOIN

Site internet de Bédoïn : bedoin-mont-ventoux.fr

Le nouveau site internet de Bédoïn est en ligne. Il bénéficie d'une nouvelle présentation, d'une nouvelle interface et d'une accessibilité simplifiée.

Ces transformations s'inscrivent dans le projet de plateforme informatique mutualisée initié par la CoVe. Les nouvelles fonctionnalités ont été développées par le comité de suivi de la plateforme mutualisée auquel participe la commune. L'objectif est de multiplier les utilisateurs en faisant en sorte que leur première expérience se déroule avec succès et leur donne envie de devenir des utilisateurs réguliers. Via le site internet de la commune, visiteurs et citoyens ont accès à l'information liée au territoire et non plus seulement à la commune. Ils retrouveront les rubriques habituelles, volets institutionnel, culture, pratique...



Aubignan, Beaumes-de-Venise, Caromb, Flassan, Le Barroux, Malaucène, Mazan, La-Roque-sur-Pernes, Sarrians, Suzette, Venasque, Carpentras, Saint-Hippolyte-le-Graveyron et Vacqueyras sont les 14 communes de la CoVe qui, avec Bédoïn, participent à la plateforme informatique mutualisée. Naturellement, chaque commune reste propriétaire des contenus produits et décide seule de diffuser les informations la concernant.

Sur le site, vous retrouverez également les rubriques traitant des compétences de la CoVe : petite-enfance, déplacements/transports et gestion des déchets. Celles-ci sont mises à jour par les services de la CoVe, mais leur consultation se fait depuis le site de Bédoïn, sans redirection. C'est le principe de la plateforme mutualisée !

Nous vous demandons un peu de patience toutefois, car le nouveau site est en cours d'actualisation. Les rubriques seront renseignées progressivement et nous vous informerons au fur et à mesure. Merci pour votre compréhension. Dès maintenant, en renseignant « bedoin.fr » ou « bedoin-mont-ventoux.fr » dans la barre d'adresse de votre navigateur, vous serez redirigés sur bedoin-mont-ventoux.fr et pourrez visiter le nouveau site. Bonne navigation sur bedoin-mont-ventoux.fr !

Chantal BLANC

Information Pôle EJE

Un été au Moustier

Cet été, en raison des travaux de mise en accessibilité des locaux du groupe scolaire, le centre de loisirs estival sera organisé à l'ancien Prieuré du Moustier, situé sur la route du Mont Ventoux. Ce nouveau cadre, sur les flancs du mont Ventoux, sera propice aux vacances, à la détente et aux loisirs créatifs.

L'équipe des animateurs du pôle EJE, renforcée par une équipe de saisonniers, accueillera vos enfants de 3 à 12 ans du lundi 10 juillet au vendredi 1^{er} septembre. Les enfants partiront à la découverte de l'histoire, du patrimoine et de la culture de différents pays européens et réaliseront un carnet de voyage. Des sorties seront également proposées les mercredis et les enfants iront régulièrement à la piscine municipale.

Sport, nature et aventure pour les ados

Le club jeune, piloté par Sébastien, proposera 3 séjours courts :

- du 10 au 12 juillet en Ardèche, l'occasion de découvrir les activités d'eaux vives et le patrimoine culturel ardéchois du Pont d'Arc,
- du 24 au 27 juillet, un séjour itinérant de Nyons à Séderon en lien avec les autres clubs jeunes du territoire,
- du 31 juillet au 2 août, un stage de sauvetage sportif au lac de Monteux, encadré par l'AFSA.

Et enfin, comme chaque année, convivialité, sorties et détente à la piscine municipale seront proposées aux ados.

Toutes les informations sont disponibles auprès de Sébastien et Marion au 04 90 65 65 19 et en mairie.

4 jours ou plus ?

A l'heure où sont écrites ces lignes, nous ne savons pas encore comment sera organisée la semaine des enfants scolarisés à Bédoin : semaine de 4 jours ou semaine de 4,5 jours.



La municipalité et les équipes éducatives, lors du vote du conseil d'école du 16 juin et par délibération au conseil municipal, ont émis le souhait de revenir à une semaine scolaire de 4 jours et d'organiser des activités périscolaires lors du CLAE du soir à partir de 16h30. Cependant, cette décision est liée à la parution d'un décret et à l'avis favorable au projet pédagogique présenté au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Quoiqu'il en soit, vos enfants seront toujours accueillis de 7h30 à 9h au CLAE avant le temps scolaire de 9h à 12h.

La pause méridienne sera d'au moins 1h30. Le temps scolaire de l'après-midi sera organisé :

- soit de 13h45 à 16h si l'organisation reste inchangée, suivi des TAP de 16h à 17h et du CLAE jusqu'à 18h30.
- Soit de 13h30 à 16h30 suivi d'un CLAE avec des activités périscolaires de 16h30 à 18h30.

Élections et citoyenneté

Lors de l'entre-deux tour de l'élection présidentielle, pour profiter des installations électorales, l'ensemble des élèves de l'école élémentaire ont voté pour leur couleur préférée. Ce temps citoyen fut l'occasion d'expliquer aux enfants l'ensemble du processus électoral, de la constitution du bureau de vote au dépouillement. Un moment riche en apprentissage qui a vu l'élection de la couleur « orange », couleur préférée des enfants de l'école de Bédoin avec une participation record de 97%. Une semaine plus tard, ces mêmes enfants sont venus en mairie pour découvrir les services municipaux, les symboles de la République et le rôle des élus.

De nouveaux tarifs à la rentrée

Cette rentrée scolaire sera également marquée par une modification des tarifs des activités municipales, notamment pour les familles ne résidant pas sur la commune de Bédoin. À noter également une diminution du tarif de l'accueil au CLAE.

CLAE :

| | CLAE du matin OU du soir | | CLAE du matin ET du soir | |
|-------------------------|---------------------------------|-----------------|------------------------------------|-----------------|
| | Commune de Bédoin | Autres communes | Commune de Bédoin (tarif inchangé) | Autres communes |
| QF 1 : < à 650 € | 1 € | 1.5 € | 2 € | 2.5 € |
| QF 2 : < à 651 à 1100 € | 1.5 € | 2 € | 2.5 € | 3 € |
| QF 3 : > 1101 € | 2 € | 2.5 € | 3 € | 3.5 € |

Restauration scolaire :

À la rentrée prochaine, les familles qui ne respectent pas les délais d'inscription auront une majoration sur le prix du repas.

Pour rappel, le prix moyen des repas sur les communes de la COVE est de 2.92 €.

| | Repas enfant de Bédoin | Repas enfant des autres communes | Inscription hors délai | Repas adultes |
|------|------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------|
| Coût | 2,80 € | 3 € | 3,5 € | 5,60 € |

Accueil au centre de loisirs :

Si le passage à la semaine de 4 jours est accepté, un accueil à la demi-journée le mercredi matin uniquement sera possible pour ne pas perturber l'organisation professionnelle des familles.

| | Mercredi matin avec repas | |
|-------------------------|----------------------------------|-----------------|
| | Commune de Bédoin | Autres communes |
| QF 1 : < à 650 € | 5 € | 6 € |
| QF 2 : < à 651 à 1100 € | 5.5 € | 6.5 € |
| QF 3 : > 1101 € | 6 € | 7 € |

| | Mercredi journée et vacances | |
|-------------------------|------------------------------|-----------------|
| | Commune de Bédoin | Autres communes |
| QF 1 : < à 650 € | 7.5 € | 9.5 € |
| QF 2 : < à 651 à 1100 € | 8.5 € | 10.5 € |
| QF 3 : > 1101 € | 9 € | 11 € |



Entretien avec le capitaine Stéphane RABAGLIA

Le « NON URGENT » n'est plus totalement gratuit chez les sapeurs-pompiers de Vaucluse...

Depuis le 1^{er} mars 2017 et afin de recentrer l'activité des sapeurs-pompiers sur leurs missions prioritaires, les élus du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse ont décidé de réclamer une participation aux frais pour certaines interventions considérées comme non prioritaires.

LOU PASSADOU a demandé au Capitaine Stéphane RABAGLIA, chef de centre de Bédoin, de fournir quelques explications pour informer la population.

LOU PASSADOU :

Bonjour Stéphane, peux-tu nous dire quelles sont les interventions payantes depuis le 1^{er} mars 2017 ? Quelles sont celles qui restent gratuites ?

Capitaine Stéphane RABAGLIA :

Bonjour, pour faire simple tout est défini dans le code général des collectivités territoriales. Ce dernier précise que les missions de service public gratuites sont :

- les incendies,
- le secours d'urgence aux personnes,
- les accidents de la circulation,
- les risques naturels (inondations, feux de forêt...),
- les risques industriels (chimiques ...),
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement, si risques avérés immédiats.

Concernant les interventions payantes, il s'agit :

- des destructions d'insectes et de nuisibles,
- des ouvertures de portes,

- des captures d'animaux (à ne pas confondre avec sauvetages d'animaux),
- des épuisements de locaux (non consécutifs aux intempéries),
- du soutien apporté aux ambulances privées, SMUR et autres,
- du dégagement de personnes bloquées dans une cabine d'ascenseur,
- de reconnaissances consécutives à un déclenchement d'alarme,
- des pollutions (interventions facturées au pollueur),
- des opérations d'assistance hors accident et sans victimes.

LOU PASSADOU :

Certaines interventions payantes étaient gratuites par le passé, pourquoi ce changement soudain ?

Capitaine Stéphane RABAGLIA :

Statistiquement, le nombre annuel d'interventions était trop important par rapport aux autres départements de même catégorie, incluant un afflux de population touristique. Les élus ont donc décidé que le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse devait se concentrer sur les missions qui lui incombent et facturer les autres interventions que nous pourrions qualifier de « confort ».

LOU PASSADOU :

Ce changement a-t-il engendré des réactions de mécontentement ?

Capitaine Stéphane RABAGLIA :

Le milieu rural est peut-être moins concerné que les grandes zones urbaines. Certes, il faut prendre le temps d'expliquer aux administrés.

Après explications, les principaux intéressés comprennent que nous sommes avant tout un service d'urgences avec de vraies missions prioritaires.

LOU PASSADOU

Le « Très Haut Débit » dans nos foyers

Afin de remplacer la connexion ADSL désormais insuffisante par rapport aux besoins et usages actuels du numérique, l'État organise un plan dénommé "France Très Haut Débit" qui consiste en un déploiement de la fibre optique vecteur, à terme, du très haut débit dans tous les foyers et entreprises. Pour cela, il a lancé des appels à manifestation d'intention d'investissement pour les zones du territoire semi-urbaines/semi-rurales telles que la nôtre, dites "zones AMii".



Sur notre territoire, l'État en a confié la responsabilité à l'opérateur Orange, lequel s'est engagé à déployer la fibre dans toutes ses communes d'ici à 2020. Ce classement en zone AMii nous garantit, en principe, une desserte pour tous. Cependant, il ne permet plus aux communes ni à la CoVe d'intervenir ni de faire intervenir Vaucluse Numérique qui n'agit que dans les secteurs urbains concentrés. Avec la privatisation du financement, l'opérateur est seul décisionnaire du calendrier de ce déploiement et ne communique que sur l'année en cours. Il procède à des études de géomarketing afin de diriger ses efforts, en priorité, vers les secteurs où il constate une demande de consommation des services qu'il commercialise. Il est donc possible de tirer parti de cette logique commerciale au profit de nos territoires et de nos habitants.

À cet effet, Orange a créé une adresse internet à laquelle chaque habitant peut s'inscrire et ainsi montrer son intérêt pour le très haut débit. En conséquence, si un nombre important de particuliers et d'entrepreneurs se manifestent de cette façon auprès de l'opérateur Orange, ce dernier pourra se porter vers eux plus rapidement.

Pour ce faire, rendez-vous massivement sur le lien suivant :

<https://abonnez-vous.orange.fr/residentiel/prise-interet-fibre/formulairePIF.aspx>

NOUVEAU ! Alerte Info Trafic TRANS'CoVe 2017

En cas de perturbations, de changements sur les lignes de transport scolaires et péri-urbains ou de nouveauté du réseau Trans'CoVe, vous pouvez recevoir toutes ces informations sur votre téléphone portable. Ce service est gratuit et sans engagement.



Pour vous inscrire à ce service et recevoir des informations personnalisées, plusieurs possibilités vous sont offertes :

- remplir la fiche d'inscription disponible à l'accueil de l'hôtel de ville,
- scanner le QR code ci-contre pour remplir le formulaire en ligne,
- téléphoner au 04 84 99 50 10 ou aller sur le site www.transcove.com.

Embauches et départ à la retraite dans le personnel municipal



Magali BLAISE a rejoint le service de l'urbanisme depuis le 17 avril dernier. Elle occupait des fonctions identiques à la mairie de Visan et a occupé les deux postes durant ces trois derniers mois. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Elle remplacera dorénavant Marie-Paule ALLEMAND qui, après 10 années à la mairie de Bédoin, fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} août. Nous lui souhaitons une belle et longue retraite. Les horaires et coordonnées du service restent inchangés.



Suite au départ en disponibilité de Thomas DELVILLE, Léa ROUVIER est venue renforcer l'équipe de la cantine municipale depuis le 1^{er} avril 2017 pour le plus grand plaisir de nos écoliers, de plus en plus nombreux à prendre un repas à la cantine. Elle vient seconder Hélène RODRIGUEZ, responsable du service de restauration.



Bélézy fête ses 50 ans : retour sur la journée portes ouvertes du 15 avril dernier

Accompagnée par un déjà chaud soleil printanier, cette journée s'est déroulée dans un climat de sérénité avec des participants nombreux et enthousiastes. Plusieurs temps forts se sont succédés :

- séquence nostalgie avec les prises de parole de Brigitte SCHELSTRAETE, créatrice du domaine avec son mari Francis ainsi que les parents de l'actuel directeur Brigitte et Gérard LECLERE, Patrick DEMNARD, Pascal LECLERE, Luc

REYNARD, maire de Bédoin et Max RASPAIL, conseiller départemental. Tous ont évoqué cette formidable épopée qui a vu naître le domaine naturiste en 1967, un projet devenu tellement structurant pour notre village !

- séquence découverte avec la visite du domaine, le chemin découverte, les photos, le mas, les hébergements...
- et enfin une séquence « gastronomie » au cours de laquelle chacun a pu apprécier la qualité et la générosité du buffet offert par les organisateurs.

Merci pour cette belle journée et bon vent pour la saison 2017



Les pieds en éventail à la bibliothèque !

Quoi de mieux qu'une halte au calme, dans la fraîcheur des locaux climatisés de la bibliothèque municipale ? A moins que ce ne soit en plein air sur stands mobiles !

Ouverte en juillet-août aux horaires habituels, venez y découvrir les dernières nouveautés littéraires, vous faire conseiller un bon roman à emporter en vacances ou encore tenter l'expérience de la lecture numérique sur liseuse ou tablette.

Pour la deuxième année, la bibliothèque participera à la manifestation nationale « Partir en livre », grande fête du livre pour la jeunesse initiée par le Ministère de la culture, qui se déroulera du 18 au 27 juillet dans la commune. De nombreux rendez-vous originaux et ludiques seront proposés gratuitement aux enfants :



- **bar à histoires, à la piscine municipale**, mardi 18 et jeudi 20 de 10 h à 18 h,
- **ateliers créatifs autour du livre**, mercredi 19 et mercredi 26 de 10 h à 12 h (sur inscription, à la bibliothèque, à partir de 6 ans), centre culturel,
- **tapis lecture pour P'tites oreilles** (1-5 ans), vendredi 21, salle du conte lu,
- **bar à jeux, pour tous** : vendredi 21 de 14 h à 18 h, salle du conte lu,
- **bibliothèque de plein air, sur la place de la République**, mardi 25 de 10 h-13 h et 17 h-19 h, des livres, des lectures, un atelier d'écriture magique,
- **atelier collaboratif « cartographie imaginaire du territoire, escale à Bédoin »**, création tout public avec l'illustratrice Elza LACOTTE : mardi 25 de 16 h à 19 h. Animation du réseau BiblioCove,
- **concours de photos d'enfants « Une photo de toi en train de lire ! »** : du mardi 18 au mercredi 26. Règlement disponible à la bibliothèque et sur tous les points d'animations. Remise des prix jeudi 27 à 18 h sur le parvis du centre culturel,
- **spectacle festif** pour toute la famille (à partir de 3 ans) en clôture de la manifestation : « Ma Mamie m'a dit » par la Cie de la Panthère noire, jeudi 27 à 19 h, parvis du centre culturel.

Programme sur l'agenda www.bedoin-mont-ventoux.fr, dans les commerces et points d'infos habituels.

Pour la rentrée, prenez déjà note de quelques rendez-vous :

- samedi 9 septembre, troisième édition de « Contes sous les étoiles ». Les conteuses et conteurs bénévoles de la bibliothèque vous invitent à une merveilleuse soirée sur la colline Saint-Antonin. La manifestation débutera à 18 h avec des séances jeune public (mais ouvertes à tous !). Après un repas partagé tiré du sac, les séances tout public reprendront de 20h45 à 22h15. Surveillez le programme complet dès les premiers jours de septembre. Manifestation entièrement gratuite.

Avis aux musiciens amateurs de Bédoin : si vous avez envie de jouer et de vous faire entendre par un large public, une formule de scène ouverte est prévue pendant le temps du repas. Signalez-vous auprès de la bibliothèque avant le 15 août,

- mercredi 13 septembre à 18h salle du conte lu : rentrée du club de lecture, pour tous ceux qui aiment partager leur passion de la lecture !
- vendredi 20 septembre 20h30 retrouvez l'équipe de Bonheurs de lecture avec « La Garden Party » de Katherine Mansfield. Entrée libre.

Vacanciers, vous êtes les bienvenus : lecture sur place, accès internet sur tablette (sous conditions) et abonnement saisonnier vous permettant d'emprunter 4 livres et 2 magazines pour trois semaines.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h - 15 h/18 h - Jeudi et vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04 90 65 69 72 - Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

LA VIE ASSOCIATIVE

En forme à Bédoin



La saison sportive vient de se terminer après une année encourageante pour notre association. Lors de l'assemblée générale du 9 juin, notre trésorier, M. Oliver Lake, a démissionné pour des raisons personnelles après avoir occupé ce poste depuis plus de 5 ans. Nous avons tenu à lui rendre un hommage chaleureux pour sa présence, son implication au sein de l'association et le travail minutieux qu'il a toujours su fournir. Merci encore Oliver et bonne continuation vers de nouveaux horizons.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau cours sera proposé pour la saison 2017/18 : « **GYM SENIORS EN FORME** ». Ce cours est destiné aux seniors qui souhaitent reprendre une activité physique pour retrouver un bien-être général grâce à des exercices doux et lents. Les cours de Gym tonique, Stretching, Qi gong, Tai chi, Pilates, Fit ball et Renforcement musculaire seront toujours au programme. Tous ces cours sont encadrés par des animateurs diplômés permettant ainsi de garantir un enseignement de qualité aux adhérents. Erika Ritzau s'est chargée de l'organisation de la soirée dansante écossaise CEILIDH qui a eu lieu le 20 juin. Cette manifestation a rencontré un grand succès. Erika continuera d'animer bénévolement le cours de danse écossaise et accueillera volontiers de nouvelles personnes. Nous tenons à remercier nos adhérents pour leur fidélité et assiduité ainsi que nos animateurs pour leur professionna-

lisme. Les cours se déroulent dans une ambiance conviviale et les exercices physiques se font dans la bonne humeur selon l'esprit fédéral.

Comme chaque année, dès la reprise des cours le lundi 4 septembre, nous vous invitons à venir tester gratuitement chacun de nos cours afin de trouver ceux qui vous conviennent le mieux. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bel été. Nous retrouverons avec un grand plaisir nos adhérents à partir du 4 septembre et serons heureux d'en accueillir de nouveaux. Contact : 06 12 75 40 66 - secretariat@enformeabedoin.com www.enformeabedoin.com

Les Flous du Ventoux



Bravo aux 11 photographes amateurs gagnants du marathon photo du dimanche 4 juin, organisé par notre association pour la 3^e année consécutive.

Pas besoin de courir... mais il fallait faire vite pour illus-

trer en photo les 3 thèmes choisis par les organisateurs qui étaient : « Bédoin insolite », « Une pointe de rouge » et « L'important c'est de voir ce qui est invisible pour les autres » (citation du photographe Robert FRANCK).

Une belle journée ensoleillée placée sous le signe de la bonne humeur. A l'année prochaine pour la 4^e édition !

Contact : Christian GIRODET, communication
06 71 05 22 34 - lesflousduventoux@gmail.com
<https://lesflousduventoux.wordpress.com/>

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)



Le programme 2017-2018 de la MJC

Il sera distribué dans vos boîtes aux lettres fin août et sera à votre disposition au secrétariat dès le 1^{er} septembre. Vous pourrez également le télécharger en vous rendant sur notre site internet : www.mjcbedoin.org.

Vous pourrez vous renseigner et vous inscrire auprès de notre secrétaire, Véronique, le mardi (17h /19h), mercredi (16h/18h), jeudi (17h/19h) et vendredi (9h/12h) à partir du 1^{er} septembre. Nos activités débiteront le lundi 4 septembre.

Nous serons présents lors de la fête de l'automne et des associations du vendredi 8 septembre (17h à 20h).

Nouveau : création d'un atelier bricolage

BRICOLER, C'EST OSER ! Des conseils pour aller au bout de vos projets. Ce nouvel atelier a pour objectif de réunir, dans un esprit de convivialité, les personnes désirant apprendre et partager dans les domaines du bricolage. Il vise à faciliter les échanges de connaissances et de savoir-faire entre adhérents, en vue de réparer, d'entretenir et de créer les objets de la vie domestique (carrelage, faïence, électricité, plomberie, etc.). Olivier et Rolland proposent que vous transmettiez directement vos demandes et besoins au secrétariat de la MJC (tous les sujets ne pourront peut-être pas être traités).

Nous organiserons une première rencontre pendant les vacances de la Toussaint 2017.

Le tarif de cet atelier dépendra de vos attentes.

Cinéval



Le 21 juillet à 21h45 : cinéma en plein air (programmation non déterminée à ce jour).

Retrouvez toutes les informations de la MJC sur notre site : www.mjcbedoin.org et sur Facebook : <https://www.facebook.com/mjc.bedoin/>
04 90 65 95 66 - secretariat@mjcbedoin.org

Les amis de la chapelle de la Madelène



vous informent sur les différentes possibilités de visites de ce monument historique et les rendez-vous de l'été.

Visites individuelles

Ouverture à la visite les samedis, dimanches et jours

fériés de 14 à 18h. En dehors de ces jours et heures, ainsi que pour les groupes, visites sur rendez-vous (04 90 67 69 21 ou 06 81 30 84 13). Droit d'entrée : 5 € (gratuit pour les moins de 18 ans).

Visites en scène

Visites en scène de la chapelle avec une conférencière de la CoVe les jeudis 20 et 27 juillet, 3 et 10 août, à 18h00.

Rendez-vous sur place. Conférencière : Anne Etcheberry. Ces visites sont accompagnées d'une improvisation musicale de Jérôme Cardaccia (oud et guitare).

Voir le dépliant de la CoVe pour les tarifs.

Rendez-vous de l'été

- vendredi 21 juillet – 18h00 : célébration de la fête de Sainte-Marie-Madeleine, messe accompagnée par la chorale Canteperdrix. Buffet convivial après la cérémonie

- vendredi 8 septembre – 20h30 : concert et lecture autour de Pétrarque. En suivant le cheminement de L'Ascension du Mont Ventoux de Pétrarque, Dominique d'Arnoult et Waldemar Kamer marient textes et musique. Il s'agit d'un voyage initiatique qui pose la question de l'élévation de l'âme en même temps que celle du corps. Musiques de Bach, Rameau, Franz Schubert et Gabriel Fauré.

- samedi 16 et le dimanche 17 septembre - Journées du patrimoine 2017 : visite gratuite de la chapelle de 10 à 12h et de 14 à 18h. Visites commentées à 11h et à 15h.

Contact : 04 90 67 69 21 - 06 81 30 84 13
chapelle.madelene.bedoin@gmail.com
2915, route de Malaucène - 84410 Bédoin

« Bédoin à petits points »

Tout au long de l'année les brodeuses de l'association se réunissent au centre culturel avec leurs ouvrages tous les :

- mardis de 14 à 20h00,
- jeudis de 14 à 18h00.

Aux mois de juillet et d'août, c'est en plein air, aux Grandes fontaines, qu'elles se retrouvent pour « travailler » les mardis et jeudis à partir de 11h00 avec le pique-nique.

Contact : Yvette FARAVEL, présidente
06 74 41 91 14 - faravelmichel@orange.fr



Sortie "Journée de la Femme" à GRIGNAN, le 8 mars 2017

Etat Civil

BIENVENUES :

BREANT Mila née le 02.01.2017
 DEBRET Mya née le 12.04.2017
 LOPEZ Théa née le 16.05.2017
 ALDEBERT Rose née le 23.05.2017

FÉLICITATIONS :

Jean-Philippe CONSTANTIN et Laura COSSART... le 06.05.2017
 Benjamin TRACOL et Audrey MOTTE le 17.06.2017

CONDOLÉANCES :

MESSINA Antonio (93 ans)..... le 20.03.2017
 PALIER Jacques (83 ans) le 26.03.2017
 CONSTANT Robert (84 ans)..... le 28.03.2017
 BOULET Roger (91 ans) le 31.03.2017
 THOMAS Laurent (50 ans) le 31.03.2017
 POPEE Simone épouse BERNARD (85 ans) le 02.04.2017
 ARTILLAND Jean-Pierre (62 ans) le 07.04.2017
 ROULLAND Serge (63 ans) le 11.04.2017
 PRACCHIA Marc (80 ans) le 14.04.2017
 REYNARD Antoine (25 ans) le 23.04.2017
 LAUGIER Solange (91 ans)..... le 12.05.2017
 DONZET Louis (90 ans) le 13.05.2017
 COLOMBE Jacqueline veuve GIRARD (98 ans)..... le 14.05.2017

Concours photo municipal 2017 - 3^e édition

Vous aimez Bédoin et son territoire communal, ses hameaux, ses paysages, ses particularités, ses scènes animées ?
 Vous aimez prendre des photos ?
 Alors, participez au concours photo organisé par la municipalité pour la 3^e année consécutive !



© Bruno CAILLIAU

Voici quelques conditions de participation :

Le concours est gratuit et ouvert à tout photographe amateur.

Vos clichés devront être récents et originaux. Ils mettront en valeur, de façon originale et artistique, Bédoin, son environnement, ses scènes de vie, etc.

Vous pouvez présenter une à deux photos en orientation « portrait » et une photo en orientation « paysage » tirées sur du papier photo au format A4, ce avant le 31 octobre 2017.

Les photos pourront illustrer le Passadou, l'agenda municipal, le site internet de la ville ou tout autre support de communication émanant de la municipalité.

En fin d'année, une exposition consacrée à vos photos sera inaugurée par un vernissage au cours duquel les auteurs des photos arrivées aux premières places recevront un prix amical.

Règlement et dossier d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque, à l'office du tourisme ou téléchargeable sur www.bedoin-mont-ventoux.fr.

Calendrier des gardes des médecins

Docteur BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA et CAUT à Mazan, HANSBERGER, GUBERT et CASEGAS à Bédoin, LUNADIER à Mormoiron, NADRA à Villes-sur-Auzon, COSTE à Malemort

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

| | | |
|---------------------------------|-------------------------|----------------|
| 8-9 juillet | Dr Daniel TURTURICA | 04.90.69.70.17 |
| 14-15-16 juillet | Dr Raymond COSTE | 04.90.69.77.68 |
| 22-23 juillet | Dr Philippe BRENGUIER | 04.90.69.88.67 |
| 29-30 juillet | Dr Anthony CASEGAS | 04.90.65.92.12 |
| 5-6 août | Dr Marie-Christine CAUT | 04.90.69.63.15 |
| 12-13 août | Dr Lucie HANSBERGER | 04.90.65.92.12 |
| 14-15 août | Dr Jean-Louis GUBERT | 04.90.65.92.12 |
| 19-20 août | Dr Raymond COSTE | 04.90.69.77.68 |
| 26-27 août | Dr Lucie HANSBERGER | 04.90.65.92.12 |
| 2-3 sept | Dr Anthony CASEGAS | 04.90.65.92.12 |
| 9-10 sept | Dr Jean-Louis GUBERT | 04.90.65.92.12 |
| 16-17 sept | Dr Dominique LUNADIER | 04.90.61.80.27 |
| 23-24 sept | Dr Michel NADRA | 04.90.61.88.96 |
| 30 sept-1 ^{er} octobre | Dr Irina TURTURICA | 04.90.29.67.78 |

SAMU 15 – POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17 ou numéro européen 112

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE - Téléphone : 3237



Flashez sur Bédoin

Sur un air de vacances, les mots croisés d'Anne

Horizontalement :

1. Un des plus beaux spectacles de l'été.
2. Allure d'un cheval fatigué.
3. Ici repose un poète. Porteur de l'information génétique.
4. Petit qui deviendra peut-être grand. Il ménage la monture. Pays d'un puissant magicien.
5. On apprécie ses scampi fritti.
6. Du verbe être. Soutient le yacht en radoub. La 7 est parfois préférée à l'autoroute.
7. Un jeu dépourvu de bon sens. Peine écourtée.
8. Contrée d'Asie mineure.
9. Il maintient en bon état

Verticalement :

- A. Elle sera sûrement au bal du 14 juillet.
- B. Grosse pyrénéenne protégée.
- C. Bref compte-rendu. A prendre pour une destination lointaine.
- D. Lettre grecque - Nos chemins les voient passer. A sa côte en France.
- E. A voir : celle de Sénanque.
- F. Sur une portée. C'est net et brutal - Entrée en Italie
- G. Pépinière de grands commis. Constructeur de pyramide.
- H. Tournemire se mire dans ses eaux.
- I. Un gars d'Afrique orientale

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | |
| 2 | | ■ | | | | | | ■ | |
| 3 | | | | ■ | | ■ | | | |
| 4 | | | ■ | | | | ■ | | |
| 5 | | | | | | | | | |
| 6 | | | ■ | | | | ■ | | |
| 7 | | | | ■ | | ■ | | | |
| 8 | | ■ | | | | | | ■ | |
| 9 | | | | | | | | | |

Voir solutions page 11